Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260320-DEL02_20032026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le vendredi 20 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 16 mars 2026 s'est réuni en séance extraordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Madame Maryvonne CHALVET, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
02	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	27
MANDANTS	00
ABSENTS	00
APTES A VOTER	27

CONVOCATION	16-03-2026
RÉUNION	20-03-2026
AFFICHAGE	21-03-2026
TRANSMISSION	25-03-2026

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS					PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES
	RENAUT Sylvain	Maire	X			
	PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
	CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
	LE GALL Olivier	3è Adjoint	X			
	LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
	PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X			
	BELLETTRE Michel	Conseiller	X			
	LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
	FRARE Pascale	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère	X			
	HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
	NOUET Soizic	Conseillère	X			
	METAYER Christophe	Conseiller	X			
	LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
	LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
	HOUZE Laurent	Conseiller	X			
	TALBOURDET Gwenaëlle	Conseillère	X			
	L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
	COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
	BRECHARD Benoît	Conseiller	X			
	ANDRE Ludovic	Conseiller	X			
	COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
	CONAN Alain	Conseiller	X			
	GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
	PASCO Mickaël	Conseiller	X			
	GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
	LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A	**DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS**		**27**	00	00	

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260320-DEL02_20032026-DE

02 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Le Maire prend la présidence du conseil municipal afin de définir le nombre d'adjoints.

VISAS REGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

VU l'élection du maire intervenu ce jour,

VU L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. »

Considérant que l'application de l'article L.2122-2 du CGCT à la commune d'Erquy conduit à fixer un effectif maximum de huit adjoints.

Considérant que Monsieur Le Maire propose de délibérer pour fixer à 05 le nombre d'adjoints à élire.

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré,

DECIDE par 22 voix pour, 3 abstentions (Alain CONAN, Muriel GUYOMAR, Mickaël PASCO), et 2 voix contre (Marc GERRETSEN, Cédric LE GUEN.

D'APPROUVER la création de 05 postes d'adjoints au Maire.

Erquy, le vendredi 20 mars 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

Maryvonne CHALVET — Sylvain RENAUT

MAIRIE D'ERQUY
COTES D'ARMOR